

FIDUCIE NATIONALE DU CANADA

ÉTATS FINANCIERS

31 MARS 2019

FIDUCIE NATIONALE DU CANADA

TABLE DES MATIÈRES

| | PAGE |
|------------------------------------|------|
| Rapport de l'auditeur indépendant | 1 |
| États financiers | |
| État des résultats | 4 |
| État de l'évolution de l'actif net | 5 |
| État de la situation financière | 6 |
| État des flux de trésorerie | 7 |
| Notes complémentaires | 8 |

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Aux membres de la
Fiducie nationale du Canada

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers de la Fiducie nationale du Canada (la « Fiducie nationale »), qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2019, et les états des résultats, de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Fiducie nationale au 31 mars 2019, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la Fiducie nationale conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe à la direction. Les autres informations obtenues en date du présent rapport se composent des informations contenues dans le rapport annuel, mais ne comprennent pas les états financiers et notre rapport de l'auditeur sur ces états.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

En ce qui concerne notre audit des états financiers, notre responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si les autres informations semblent autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans les autres informations, nous sommes tenus de signaler ce fait. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la Fiducie nationale à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la Fiducie nationale ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la Fiducie nationale.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la Fiducie nationale;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la Fiducie nationale à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la Fiducie nationale à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Marcil Lavallée

Comptables professionnels agréés, experts-comptables autorisés

Ottawa (Ontario)

Le 24 mai 2019

FIDUCIE NATIONALE DU CANADA

ÉTAT DES RÉSULTATS

EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2019

4

| | 2019 | 2018 |
|---|--------------------|---------------------|
| PRODUITS | | |
| Contribution Jeunesse Canada au travail | 739 330 \$ | 697 965 \$ |
| Subventions et contributions | 237 235 | 167 944 |
| Inscriptions aux conférences | 106 055 | 477 733 |
| Dons et legs | 100 441 | 613 957 |
| Cotisations des membres | 96 487 | 91 277 |
| Commandites | 94 773 | 219 285 |
| Contrats | 38 114 | 77 186 |
| Propriétés | 20 835 | 11 760 |
| Autres | 9 799 | 33 120 |
| Publications | 605 | 775 |
| | 1 443 674 | 2 391 002 |
| CHARGES | | |
| Leadership, politiques et régénération | 928 932 | 2 258 512 |
| Emploi des jeunes - Jeunesse Canada au travail (note 11) | 739 330 | 697 965 |
| Gestion et administration | 314 102 | 226 272 |
| Gestion de placements | 206 220 | 203 123 |
| Propriétés | 197 779 | 238 874 |
| Communications | 126 100 | 161 529 |
| Gouvernance | 111 948 | 136 058 |
| Publications | 65 939 | 43 944 |
| | 2 690 350 | 3 966 277 |
| INSUFFISANCE DES PRODUITS PAR RAPPORT AUX CHARGES AVANT PRODUITS DE PLACEMENTS | (1 246 676) | (1 575 275) |
| PRODUITS DE PLACEMENTS (note 3) | 1 190 004 | 1 142 327 |
| INSUFFISANCE DES PRODUITS PAR RAPPORT AUX CHARGES | (56 672) \$ | (432 948) \$ |

FIDUCIE NATIONALE DU CANADA

ÉTAT DE L'ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET

EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2019

5

HORS DOTATION

| | Non affecté | Investi en immobilisations | Investi dans les propriétés du patrimoine et autres | Fonds Runciman pour la conservation du patrimoine | 2019 | 2018 |
|--|---------------------|----------------------------|---|---|---------------------|---------------------|
| SOLDE AU DÉBUT | 6 346 200 \$ | 43 435 \$ | 115 002 \$ | 42 760 \$ | 6 547 397 \$ | 6 980 345 \$ |
| Excédent (insuffisance) des produits par rapport aux charges | (45 490) | (12 745) | - | 1 563 | (56 672) | (432 948) |
| Acquisition d'immobilisations | (6 745) | 6 745 | - | - | - | - |
| Disposition de propriétés du patrimoine | 115 000 | - | (115 000) | - | - | - |
| SOLDE À LA FIN | 6 408 965 \$ | 37 435 \$ | 2 \$ | 44 323 \$ | 6 490 725 \$ | 6 547 397 \$ |

DOTATION

Fiducie nationale du Canada

| | 2019 | 2018 |
|-----------------------------------|----------------------|----------------------|
| SOLDE AU DÉBUT ET À LA FIN | 13 180 511 \$ | 13 180 511 \$ |

FIDUCIE NATIONALE DU CANADA


ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE

31 MARS 2019

6

| | 2019 | 2018 |
|---|----------------------|----------------------|
| ACTIF | | |
| ACTIF À COURT TERME | | |
| Encaisse | 62 006 \$ | 62 741 \$ |
| Débiteurs (note 4) | 31 395 | 56 232 |
| Subventions et contributions à recevoir | 14 301 | 26 072 |
| Frais payés d'avance | 58 988 | 61 424 |
| | 166 690 | 206 469 |
| PLACEMENTS (note 5) | 19 745 614 | 19 863 870 |
| IMMOBILISATIONS (note 6) | 37 435 | 43 435 |
| PROPRIÉTÉS DU PATRIMOINE (note 7) | 2 | 115 002 |
| | 19 783 051 | 20 022 307 |
| | 19 949 741 \$ | 20 228 776 \$ |
| PASSIF | | |
| PASSIF À COURT TERME | | |
| Créditeurs et frais courus | 161 045 \$ | 358 292 \$ |
| Produits reportés (note 8) | 117 460 | 142 576 |
| | 278 505 | 500 868 |
| ACTIF NET (note 9) | | |
| HORS DOTATION | | |
| Non affecté (note 10) | 6 408 965 | 6 346 200 |
| Affectations internes | | |
| Investi en immobilisations | 37 435 | 43 435 |
| Investi dans les propriétés du patrimoine | 2 | 115 002 |
| Fonds Runciman pour la conservation du patrimoine | 44 323 | 42 760 |
| | 6 490 725 | 6 547 397 |
| DOTATION | | |
| Fiducie nationale du Canada | 13 180 511 | 13 180 511 |
| | 19 671 236 | 19 727 908 |
| | 19 949 741 \$ | 20 228 776 \$ |

AU NOM DU CONSEIL D'ADMINISTRATION


_____, administrateur


_____, administrateur

FIDUCIE NATIONALE DU CANADA

ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE

EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2019

7

| | 2019 | 2018 |
|---|------------------|------------------|
| ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT | | |
| Insuffisance des produits par rapport aux charges | (56 672) \$ | (432 948) \$ |
| Ajustements pour : | | |
| Pertes latentes sur placements | 362 600 | 95 381 |
| Amortissement des immobilisations | 11 376 | 15 572 |
| Perte sur la radiation d'immobilisations | 1 369 | 3 108 |
| | 318 673 | (318 887) |
| Variation nette des éléments hors caisse du fonds de roulement : | | |
| Débiteurs | 24 837 | 29 896 |
| Subventions et contributions à recevoir | 11 771 | (23 521) |
| Frais payés d'avance | 2 436 | 4 357 |
| Créditeurs et frais courus | (197 247) | 22 594 |
| Produits reportés | (25 116) | 68 356 |
| | (183 319) | 101 682 |
| | 135 354 | (217 205) |
| ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT | | |
| Acquisition de placements | (1 552 605) | (1 262 406) |
| Cession de placements | 1 308 261 | 1 410 989 |
| Acquisition d'immobilisations | (6 745) | (10 739) |
| Produit de disposition - Propriétés du patrimoine | 115 000 | - |
| Perte de valeur - Propriétés du patrimoine | - | 35 445 |
| | (136 089) | 173 289 |
| DIMINUTION DE LA TRÉSORERIE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE | | |
| | (735) | (43 916) |
| TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE AU DÉBUT | | |
| | 62 741 | 106 657 |
| TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA FIN | | |
| | 62 006 \$ | 62 741 \$ |

La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont constitués de l'encaisse.

1. STATUT ET NATURE DES ACTIVITÉS

La Fiducie nationale du Canada (la Fiducie nationale) est constituée en tant qu'organisme sans but lucratif en vertu de la Loi canadienne sur les organisations à but non lucratif. La Fiducie nationale est un organisme de bienfaisance enregistré aux fins fiscales et, à ce titre, est exonérée d'impôt.

Les objectifs de la Fiducie nationale sont de conserver les lieux et collectivités du Canada revêtant un caractère historique ou une importance culturelle et d'en promouvoir la conservation, de sensibiliser le public et de le mobiliser en faveur de la conservation et de l'appréciation des bâtiments, des paysages, des aires naturelles et des collectivités ayant un caractère patrimonial, ainsi que de favoriser l'éducation en offrant publiquement des bourses d'études ou autres et d'autres formes d'aide financière à l'intention de jeunes professionnels ou d'étudiants canadiens qui poursuivent des études ou qui travaillent dans le domaine de la conservation du patrimoine ou un domaine connexe.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

La Fiducie nationale applique les normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif (NCOSBL) de la Partie III du Manuel de CPA Canada – Comptabilité.

Utilisation d'estimations

La préparation d'états financiers selon les NCOSBL exige que la direction procède à des estimations et pose des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés au titre des actifs et des passifs et sur les montants comptabilisés au titre des produits et des charges pour les exercices visés.

Constatation des produits

La Fiducie nationale comptabilise les subventions et contributions selon la méthode du report. Les subventions et contributions affectées sont constatées à titre de produits de l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées.

Les produits d'inscriptions aux conférences et de commandites sont constatés lorsque l'événement a lieu alors que les dons et legs sont constatés lorsqu'ils sont reçus à moins d'être reportés lorsque les fonds sont désignés pour un programme spécifique dans le cadre duquel les charges seront encourues dans le futur.

Les produits de contrats sont constatés lorsqu'il existe des preuves convaincantes d'un accord, que les services sont rendus, que le prix est déterminé ou déterminable et que l'encaissement est raisonnablement assuré.

Les cotisations des membres et les autres produits sont constatés à titre de produits de l'exercice auquel ils se rapportent.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Ventilation des charges

La Fiducie nationale ventile une partie des salaires et avantages sociaux ainsi que des frais d'administration aux programmes selon des clés de répartition qu'elle juge adaptées à chaque type de charge qu'elle utilise avec constance année après année.

Les clés de répartition utilisées pour ventiler une partie des salaires et avantages sociaux ainsi que des frais d'administration aux programmes sont les suivantes :

- a) Salaires et avantages sociaux : selon le plan de travail, en fonction du temps estimatif consacré à chaque programme;
- b) Frais d'administration : selon le budget approuvé aux accords de contribution, lequel est établi en fonction de l'utilisation réelle - au prorata.

Conversion des comptes en devises étrangères

La Fiducie nationale utilise la méthode temporelle pour la conversion de ses comptes exprimés en monnaies étrangères.

Les éléments d'actif et de passif monétaires sont convertis au cours du change à la date de clôture. Les autres éléments d'actif et de passif sont convertis au cours du change en vigueur à la date de l'opération. Les soldes des comptes de l'exercice considéré paraissant à l'état des résultats, à l'exception du coût de l'amortissement qui est converti au cours d'origine, sont convertis aux cours moyens de l'exercice. Les gains et les pertes de change sont inclus dans les résultats de l'exercice.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La politique de la Fiducie nationale consiste à présenter dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie les soldes bancaires incluant les découverts bancaires dont les soldes peuvent fluctuer entre le positif et le négatif.

Instruments financiers

Évaluation des instruments financiers

La Fiducie nationale évalue initialement ses actifs financiers et ses passifs financiers à la juste valeur, sauf dans le cas de certaines opérations qui ne sont pas conclues dans des conditions de concurrence normale.

Elle évalue ultérieurement tous ses actifs financiers et ses passifs financiers au coût après amortissement, à l'exception des placements dans des instruments de capitaux propres cotés sur un marché actif et des actifs financiers désignés à leur juste valeur lors de la comptabilisation initiale, qui sont évalués à la juste valeur. Les variations de juste valeur sont comptabilisées aux résultats.

Les actifs financiers évalués au coût après amortissement se composent de l'encaisse, des débiteurs et des subventions et contributions à recevoir.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Instruments financiers (suite)

Les passifs financiers évalués au coût après amortissement se composent des créiteurs et frais courus.

Les actifs financiers évalués à la juste valeur se composent des placements.

Dépréciation

Les actifs financiers évalués au coût et au coût après amortissement sont soumis à un test de dépréciation s'il existe des indications d'une possible dépréciation. La Fiducie nationale détermine s'il y a eu un changement défavorable important dans le calendrier ou le montant prévu des flux de trésorerie futurs de l'actif financier. Si c'est le cas, elle réduit la valeur comptable de l'actif à la valeur actualisée des flux de trésorerie attendus de l'actif ou au prix qu'elle pourrait obtenir de la vente de l'actif à la date de clôture selon le plus élevé des deux montants. Le montant de réduction de valeur est comptabilisé aux résultats. La moins-value déjà comptabilisée peut faire l'objet d'une reprise de valeur dans la mesure de l'amélioration, sans être supérieure à ce qu'elle aurait été à la date de reprise si la moins-value n'avait jamais été comptabilisée. Cette reprise est comptabilisée aux résultats.

Coûts de transaction

La Fiducie nationale comptabilise ses coûts de transaction aux résultats de l'exercice où ils sont engagés. Cependant, les coûts de transaction relatifs à des instruments financiers évalués ultérieurement au coût après amortissement sont présentés en ajustement de la valeur comptable de l'actif ou du passif financier et comptabilisés aux résultats sur la durée de l'instrument en vertu de la méthode linéaire.

Subvention et contribution à recevoir

Une subvention ou une contribution à recevoir est comptabilisée en actif lorsque le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que la réception finale du montant est raisonnablement assurée.

Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au coût. Elles sont amorties en fonction de leur durée de vie utile respective selon la méthode de l'amortissement dégressif aux taux annuels indiqués ci-dessous :

| | |
|-------------------------|------|
| Mobilier et équipement | 20 % |
| Équipement informatique | 30 % |

Réduction de valeur des immobilisations

La Fiducie nationale comptabilise en charges une réduction de valeur à l'état des résultats lorsqu'une immobilisation n'a plus aucun potentiel de service à long terme. La réduction comptabilisée est mesurée comme étant l'excédent de la valeur comptable nette de l'immobilisation sur sa valeur résiduelle.

FIDUCIE NATIONALE DU CANADA

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 MARS 2019

11

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Propriétés du patrimoine

Les propriétés du patrimoine sont comptabilisées au coût. Aucun amortissement n'est imputé aux résultats pour les propriétés du patrimoine. Lorsque les conditions indiquent que la juste valeur d'un bien patrimonial est inférieure au coût, la valeur comptable nette est alors réduite à la juste valeur de l'actif.

3. PRODUITS DE PLACEMENTS

| | 2019 | 2018 |
|--------------------------------|--------------|--------------|
| Intérêts | 192 025 \$ | 281 189 \$ |
| Dividendes | 277 375 | 401 139 |
| Gains réalisés sur placements | 1 083 204 | 555 380 |
| Pertes latentes sur placements | (362 600) | (95 381) |
| | 1 190 004 \$ | 1 142 327 \$ |

4. DÉBITEURS

| | 2019 | 2018 |
|-------------------------------------|-----------|-----------|
| Comptes clients | 10 832 \$ | 40 731 \$ |
| Taxe de vente harmonisée à recevoir | 20 563 | 15 501 |
| | 31 395 \$ | 56 232 \$ |

FIDUCIE NATIONALE DU CANADA

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 MARS 2019

12

5. PLACEMENTS

| | 2019 | 2018 |
|--|----------------------|----------------------|
| Trésorerie et équivalents de trésorerie | 240 492 \$ | 91 758 \$ |
| Fonds communs d'obligations canadiennes | 4 987 963 | 5 986 568 |
| Fonds communs d'actions canadiennes | 2 423 939 | 4 752 506 |
| Obligations corporatives canadiennes réservées | 44 800 | - |
| Actions canadiennes réservées | 1 264 801 | - |
| Fonds communs d'obligations mondiales | 2 994 239 | 2 139 075 |
| Fonds communs d'actions mondiales | 3 957 146 | 3 484 157 |
| Actions internationales réservées | 2 366 759 | 2 084 348 |
| Actions américaines réservées | 1 465 475 | 1 325 458 |
| | 19 745 614 \$ | 19 863 870 \$ |

La totalité des Fonds sont investis et gérés de manière à suivre les lignes directrices suivantes, décrites en ordre de préséance :

- à protéger la dotation quant à sa valeur nominale;
- à générer une source constante de produits afin de financer les activités de la Fiducie nationale, sans pour autant réduire la valeur nominale du Fonds de dotation;
- à générer une croissance; et
- à maximiser le taux de rendement à long terme du Fonds de dotation.

6. IMMOBILISATIONS

| | Coût | Amortissement cumulé | 2019 | 2018 |
|-------------------------|-------------------|----------------------|------------------|------------------|
| Mobilier et équipement | 66 431 \$ | 47 433 \$ | 18 998 \$ | 23 402 \$ |
| Équipement informatique | 51 250 | 32 813 | 18 437 | 20 033 |
| | 117 681 \$ | 80 246 \$ | 37 435 \$ | 43 435 \$ |

La charge totale d'amortissement de 11 376 \$ (2018 : 15 572 \$) est comptabilisée à la rubrique « Gestion et administration » à l'état des résultats.

FIDUCIE NATIONALE DU CANADA

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 MARS 2019

13

7. PROPRIÉTÉS DU PATRIMOINE

| | 2019 | 2018 |
|--|-------------|-------------------|
| 11-13 Ancien Chantier, Québec, Québec | - \$ | 115 000 \$ |
| Myrtleville House, Brantford, Ontario | 1 | 1 |
| La chapelle du Manoir-Papineau, Montebello, Québec | 1 | 1 |
| | 2 \$ | 115 002 \$ |

Les propriétés du patrimoine de Brantford et de Montebello sont détenues en fiducie en faveur de l'État et n'ont aucune valeur substantielle dans ces états financiers.

Au cours de l'exercice, la Fiducie nationale a vendu les propriétés situées au 11-13 Ancien Chantier pour un montant total de 115 000 \$.

8. PRODUITS REPORTÉS

| | 2019 | 2018 |
|---|-------------------|-------------------|
| Solde au début | 142 576 \$ | 74 220 \$ |
| Plus : montant alloué au cours de l'exercice | 94 279 | 202 482 |
| Moins : montant constaté à titre de produits au cours de l'exercice | (119 395) | (134 126) |
| Solde à la fin | 117 460 \$ | 142 576 \$ |

Les produits reportés se détaillent comme suit :

| | 2019 | 2018 |
|---|-------------------|-------------------|
| Cotisations des membres | 48 240 \$ | 46 115 \$ |
| Fonds de bourses Herb Stovel | 43 720 | 30 790 |
| Conférence et autres | 15 500 | 5 400 |
| Assurance Ecclesiastical | 10 000 | 5 000 |
| Association canadienne de la construction | - | 30 000 |
| Calgary Foundation | - | 10 667 |
| Winnipeg Foundation | - | 10 000 |
| Contribution du ministère du Patrimoine canadien - Régénération à l'oeuvre | - | 4 604 |
| | 117 460 \$ | 142 576 \$ |

FIDUCIE NATIONALE DU CANADA

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 MARS 2019

14

9. ACTIF NET, HORS DOTATION ET DOTATION

Les actifs nets incluent le montant original du Fonds de dotation reçu du Gouvernement du Canada ainsi que des fonds hors dotation.

Des contributions d'un montant de 13 180 511 \$ reçues du Gouvernement du Canada sont détenues par la Fiducie nationale et investies dans des placements qui sont des placements autorisés pour les fonds de sociétés d'assurances en vertu de la Loi sur les sociétés d'assurances; les produits dérivés de ces placements sont utilisés pour atteindre les objectifs de la Fiducie nationale. Si la Fiducie nationale était abolie ou dissoute, la totalité de la dotation existante serait alors remboursée en faveur de la Couronne.

Les affectations internes incluent le Fonds Runciman pour la conservation du patrimoine. Ce fonds a été créé suite à la vente de la propriété d'Annapolis royal. Les sommes sont investies et les produits et les charges nets sont ajoutés à ce fonds sur une base annuelle.

10. FONDS NON AFFECTÉ

Le Fonds non affecté est assujéti à une politique du conseil d'administration visant à limiter l'utilisation des fonds pour couvrir les frais d'exploitation annuels, à réduire le risque de dépassement budgétaire, à aider la Fiducie à suivre le rythme de l'inflation et à couvrir toute autre dépense extraordinaire approuvée par le conseil.

11. EMPLOI DES JEUNES - JEUNESSE CANADA AU TRAVAIL (JCT)

En vertu des exigences du ministère du Patrimoine canadien, les charges liées au projet Jeunesse Canada au travail sont les suivantes :

| | 2019 | 2018 |
|--|-------------------|-------------------|
| Contributions aux employeurs - JCT dans les établissements du patrimoine | 492 310 \$ | 451 965 \$ |
| Contributions aux employeurs - JCT pour une carrière vouée au patrimoine | 160 000 | 158 980 |
| Frais d'administration | 87 020 | 87 020 |
| | 739 330 \$ | 697 965 \$ |

FIDUCIE NATIONALE DU CANADA

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 MARS 2019

15

12. VENTILATION DES CHARGES

Les salaires et avantages sociaux sont ventilés aux activités comme suit :

| | 2019 | 2018 |
|--|-------------------|---------------------|
| Leadership, politiques et régénération | 523 988 \$ | 698 110 \$ |
| JCT | 69 260 | 66 135 |
| Gestion et administration | 185 014 | 132 550 |
| Propriétés | 39 741 | 6 427 |
| Communications | 88 662 | 98 930 |
| Gouvernance | 50 617 | 35 236 |
| Publications | 37 275 | 18 490 |
| | 994 557 \$ | 1 055 878 \$ |

Des frais d'administration totalisant 12 001 \$ (2018 : 9 821 \$) présentés à la rubrique « Gestion et administration » et 2 512 \$ (2018 : 2 979 \$) présentés à la rubrique « Propriétés » ont également été ventilés au programme JCT.

Les frais administratifs totalisant 3 826 \$ (2018: 4 497 \$) présentés à la rubrique « Gestion et administration » et 0 \$ (2018 : 2 831 \$) présentés à la rubrique « Propriétés » ont été ventilés à la rubrique « Leadership, politiques, régénération » pour permettre l'allocation autorisée pour la subvention du ministère du Patrimoine canadien.

Les frais administratifs totalisant 0 \$ (2018 : 10 998 \$) présentés à la rubrique « Gestion et administration » et 0 \$ (2018 : 4 000 \$) présentés à la rubrique « Propriétés » ont été ventilés à la rubrique « Leadership, politiques, régénération » pour les coûts associés aux nouvelles initiatives.

13. INSTRUMENTS FINANCIERS

Risque d'investissement

Puisque la Fiducie nationale détient des placements, celle-ci s'expose à des risques liés à l'investissement. Parmi ces risques, on retrouve ceux qui proviennent des variations dans les taux d'intérêt, dans les taux de change dus à la conversion des devises étrangères, et ceux qui existent dans les marchés d'actions, qu'ils soient locaux ou étrangers. Il existe également des risques qui proviennent des éventualités qu'une des parties engagées par rapport à un instrument financier ne puisse pas faire face à ses obligations.

La Fiducie nationale respecte des politiques et des procédures en matière d'investissement pour contrôler le niveau de risque auquel elle s'expose. Les pratiques de la Fiducie nationale en ce qui concerne les placements ont pour but d'éviter tout risque inutile de perte ou d'insuffisance d'actif et de fournir une espérance quant à leur rendement. Le risque maximal auquel s'expose la Fiducie nationale correspond à la juste valeur des placements.

Risque lié à la concentration

FIDUCIE NATIONALE DU CANADA

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 MARS 2019

16

13. INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

Il y a concentration du risque lorsqu'une proportion importante du portefeuille est constituée de placements dans des valeurs qui présentent des caractéristiques semblables et/ou sensibles à des facteurs économiques, politiques ou autres facteurs semblables. La répartition des fonds, décrite ci-dessous, est en accord avec les directives liées à la diversification ainsi qu'avec les objectifs d'investissement énoncés dans la politique de placements de la Fiducie nationale :

| | 2019 | 2018 |
|---|---------|---------|
| Trésorerie et équivalents de trésorerie | 1,2 % | 0,5 % |
| Fonds d'obligations | | |
| Sociétés | 17,9 | 20,0 |
| Gouvernements fédéral, provincial et autres | 7,6 | 10,1 |
| Fonds communs d'obligations - marchés mondiaux | 15,2 | 10,8 |
| Total des fonds d'obligations | 40,7 | 40,9 |
| Instrument canadien de capitaux propres | | |
| Unités canadiennes | 6,4 | - |
| Unités de fonds communs canadiens | 12,3 | 23,9 |
| Total des instruments canadiens de capitaux propres | 18,7 | 23,9 |
| Instrument de capitaux propres étrangers | | |
| Unités de fonds distincts internationaux | 12,0 | 10,5 |
| Unités de fonds distincts américains | 7,4 | 6,7 |
| Unités de fonds communs - marchés mondiaux | 20,0 | 17,5 |
| Total des instruments de capitaux propres étrangers | 39,4 | 34,7 |
| Total des instruments de capitaux propres | 58,1 | 58,6 |
| Total des placements | 100,0 % | 100,0 % |

Risque de change

Le risque de change est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des cours des devises. Au 31 mars 2019, l'actif comprend des placements en instruments de capitaux propres d'un montant de 2 994 239 \$ (2018 : 2 139 075 \$) en obligations internationales, des placements de 2 366 758 \$ (2018 : 2 084 348 \$) en unités d'actions internationales ainsi que 1 465 475 \$ (2018 : 1 325 458 \$) en actions américaines qui ont été convertis en dollars canadiens.

Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une partie à un instrument financier manque à l'une de ses obligations et amène de ce fait l'autre partie à subir une perte financière. Les principaux risques de crédit pour la Fiducie nationale sont liés aux débiteurs.

13. INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

La Fiducie nationale établit une provision pour créances douteuses en tenant compte du risque de crédit de clients particuliers, des tendances historiques et d'autres informations. Environ 72 % du total des comptes clients sont à recevoir d'une entité importante. La Fiducie nationale évalue qu'aucun risque important ne découle de cette situation.

14. AVANTAGES SOCIAUX FUTURS

La Fiducie nationale est membre du Plan de régime de pension de retraite de la fonction publique (le Plan) qui est un régime de retraite à prestations définies accessible à tous les employés permanents. Le Régime offre des avantages de retraite établis en fonction du nombre d'années de service de l'employé et de sa rémunération moyenne annuelle sur une période de temps précédant son départ à la retraite. Le Plan est un régime de retraite interentreprises géré par le Gouvernement fédéral et réglementé par la Loi sur la pension de la fonction publique (LPFP). Par conséquent, la Fiducie nationale le comptabilise comme un régime de retraite à cotisations définies.

En vertu de la LPFP, le taux de cotisation actuel pour les employés est de 9,56 %, jusqu'à l'atteinte du gain maximum admissible pour le Régime de pensions du Canada (RPC), et de 11,78 % au-delà du gain maximum admissible pour le RPC pour les employés ayant adhéré au Plan avant le 31 décembre 2012. Pour les employés ayant adhéré au Plan en date du 1 janvier 2013, les taux sont de 8,68 % et de 10,18 % respectivement. Dans le cadre de la LPFP, la Fiducie Nationale verse 1,01 fois le montant des cotisations versées par les employés ayant adhéré au Plan avant le 1 janvier 2013 et 1,00 fois le montant des cotisations versées par les employés ayant adhéré au Plan après le 31 décembre 2012. Les taux de cotisation de l'employeur pour l'année civile 2018 s'élevaient respectivement à 1,01 et à 1,00 fois le montant des cotisations versées par les employés. Le total des cotisations de l'employeur pour l'exercice clos le 31 mars 2019 s'éleve à 77 343 \$ (2018 : 79 074 \$).

15. ENGAGEMENTS CONTRACTUELS

Les engagements pris par la Fiducie nationale en vertu de baux totalisent 136 170 \$ et les versements à effectuer au cours des trois prochains exercices sont les suivants :

| | |
|------|-----------|
| 2020 | 58 360 \$ |
| 2021 | 58 360 \$ |
| 2022 | 19 450 \$ |